# SIECLE

## **Téléservices - Téléinscription**

## Guide à l'usage des établissements

## Version 13.1 – Mars 2013



Guide de l'utilisateur

## Table des matières

1. Généralités	3
1.1Offre de « Téléservices »1.2Information des responsables	3 3
2. Connexion aux téléservices	4
2.1 Accès à l'application	4
2.2 Première visite : création du compte	4
2.2.1 Compte responsable	
2.2.2 Choix de l'identifiant et du mot de passe	5
2.3 Connexion à l'application (après la création du compte)	6
2.4 Perte du mot de passe ou de l'identifiant	6
3. L'inscription par les parents	7
3.1 Connexion	7
3.2 Consultation de l'affectation et inscription	8
3.3 Choix des enseignements d'exploration	9
3.4 Mise à jour de la fiche de renseignements	10
3.5 Validation de l'inscription	10



## 1. Généralités

#### 1.1 Offre de « Téléservices »

Le ministère de l'éducation nationale met en place une offre de « Téléservices » accessible sur Internet à l'intention des parents et des élèves.

Les Téléservices proposés dans le 2<sup>nd</sup> degré sont actuellement :

la téléinscription pour l'entrée au lycée (LGT).

L'accès aux Téléservices s'effectue grâce à un **compte internet** que les responsables légaux et les élèves créent eux-mêmes à partir de deux informations :

- un code fourni par l'établissement,
- la date de naissance de l'élève.

Les responsables légaux (parents d'élèves) reçoivent un **Code d'Activation Responsable (CAR)** envoyé par le chef d'établissement par courrier ou courriel. Ce code leur permet de créer un compte internet d'accès aux services.

Les CAR assurent la garantie de sécurité indispensable pour l'accès à des données nominatives sur internet. Les CAR non utilisés sont détruits au bout d'un an. Le chef d'établissement peut générer de nouveaux codes à la demande, en cas de perte ou d'invalidation.

Il est possible de **regrouper tous les enfants d'un responsable sur le même compte**, lorsqu'ils sont scolarisés dans des EPLE de la même académie.

#### 1.2 Information des responsables

Un courrier informant de la mise à disposition des téléservices est communiqué par le chef d'établissement aux responsables ayant l'autorité parentale.

Sur ce document, comportant toutes les informations et explications nécessaires, sont mentionnés l'adresse du site web (<u>https://teleservices.ac-guadeloupe.fr</u>), ainsi que le CAR.

Un coupon réponse intégré à ce document permet au responsable légal de refuser de bénéficier de l'accès aux téléservices. Le chef d'établissement rend alors le CAR inutilisable.



## 2. Connexion aux téléservices

#### 2.1 Accès à l'application

A l'aide d'un navigateur (par exemple Internet Explorer ou Mozilla Firefox), les responsables légaux ou les élèves se connectent avec l'adresse internet indiquée sur le courrier de notification qu'ils ont reçu de l'établissement.

W Authentification ATEN - Mozilla Firefox	And and a second second	And Descent of the Party of the
Eichier Édition Affichage Historique Marque pages Outils ?	Mozilla Firefox ou	-
Authentification ATEN +	Internet Explorer	
🔶 🔶 📽 💮 https://teleservices.ac-guadeloupe.fr/		

#### 2.2 Première visite : création du compte

A la première connexion, les responsables légaux ou les élèves accèdent à la page d'authentification cidessous, pour créer leur compte internet, avec **identifiant et mot de passe**, afin de pouvoir accéder aux Téléservices de l'Education Nationale.





#### 2.2.1 Compte responsable

Chaque parent peut créer un compte personnel, où seules ses propres données sont accessibles.

Indiquez pour chaque enfant le code d'activation figurant sur le courrier reçu, ainsi que son prénom et sa date de naissance. Si vous souhaitez créer un compte joint avec l'autre responsable légal des enfants, indiquez également les codes d'activation qu'il a reçus.

Créer un compte per	sonnel 🔘 Créer	un compte joi	nt			
Prénom	Né(e) le	Vos Code	es Activa	ation	S	i plus de 3 enfants scolarisés
		<b>—</b> -	]-[	]-[	d	ans des EPLE de l'académie
			-	-		
		-	]-[			
Plus de 3 ent	ants scolarisés ?.	<u>&gt; ajoutez un</u>	enfant			

Les deux parents peuvent également choisir de créer un **compte joint**, où les données <u>des deux parents</u> sont accessibles.

O Créer un compte per	sonnel 💽 Créer u	n compte joint				
Prénom	Né(e) le	Codes Activation				
		Vous Autre responsable (facultatif)				
Camille	16/06/2013	XXXX - XXX - XXX - XXX YYYY - YYY - YYY				
Plus de 3 enfants scolarisés ? > ajoutez un enfant						

Quel que soit le type de compte, il est nécessaire de saisir :

- le prénom de l'enfant,
- sa date de naissance,
- ainsi que le (ou les) Code d'Activation Responsable (CAR) indiqué(s) dans le(s) courrier(s) de notification transmis par les établissements.

Cette opération est à répéter pour chaque enfant scolarisé dans l'académie.

Le rattachement d'un autre enfant au compte peut se faire à tout moment, via le menu « <u>gérer son</u> <u>compte</u> » de l'écran d'accueil.

#### 2.2.2 Choix de l'identifiant et du mot de passe

Choisissez l'identifiant et le mot de p	asse qui vous permettront par la suite de vous authentifier et d'accéder à ces services.
votre identifiant *	
votre mot de passe *	••••••• (8 caractères minimum, chiffres ET lettres obligatoires)
confirmation du mot de passe *	Saisissez un mot de passe de 8 caractères minimum avec au moins une lettre et un chiffre.
	entite
Saisissez et confirmez ci-dessous vo Attention : un mail de confirmation de	tre adresse mail. la création de votre compte va vous être envoyé à cette adresse.
Saisissez et confirmez ci-dessous vo Attention : un mail de confirmation de votre adresse e-mail *	tre adresse mail. la création de votre compte va vous être envoyé à cette adresse. @



\* Tous les champs marqués d'une étoile sont obligatoires.

Chaque titulaire de compte choisit un identifiant et un mot de passe, et indique une adresse électronique, qui est utilisée pour confirmer la création du compte, ou en cas de perte de l'identifiant ou du mot de passe.

Chaque compte reçoit un courriel de confirmation de création. Pour un compte parent, il contient un lien qui doit être activé dans un délai d'une semaine.

Exemple :

https://teleservices.acguadeloupe.fr/aten\_creation\_compte/confirmation?code=5oARmsmnIFDxfBY. Au-delà de ce délai, le compte est automatiquement supprimé. Le parent doit alors recréer un compte, avec le même code d'activation que précédemment.

La modification du mot de passe et de l'adresse de messagerie peut se faire à tout moment, via le menu « <u>gérer son compte</u> » de l'écran d'accueil.

#### 2.3 <u>Connexion à l'application (après la création du compte)</u>

Une fois le compte validé, la connexion s'effectue à l'aide des identifiants et mot de passe venant d'être créés.



#### 2.4 Perte du mot de passe ou de l'identifiant

En cas de perte de son identifiant, l'utilisateur indique son adresse électronique. L'identifiant lui est envoyé par courriel à cette adresse, si elle est bien rattachée au compte. Le mot de passe du compte reste inchangé.

En cas de perte du mot de passe, l'utilisateur indique son identifiant. Un mot de passe temporaire lui est envoyé par courriel à l'adresse enregistrée ainsi qu'un lien lui permettant de se connecter et de modifier le mot de passe.

Téléservices - Guide à l'usage des établissements



## 3. L'inscription par les parents

#### 3.1 Connexion

Les procédures d'affectation (AFFELNET post 3<sup>ème</sup>) se déroulent au Rectorat la dernière semaine de juin. Les résultats sont alors accessibles aux parents.

Ce Téléservice permet aux parents d'inscrire leurs enfants en classe de Seconde générale et technologique dans l'établissement d'affection.

Dans la mesure où l'inscription dans un établissement scolaire public est considéré comme un acte usuel, c'est le **premier** responsable légal de l'élève qui se connecte qui peut procéder à l'inscription.





#### 3.2 Consultation de l'affectation et inscription

Le parent peut consulter les vœux d'affectation qu'il avait formulé.



Ensuite, le parent choisit d'inscrire ou non son enfant dans l'établissement indiqué :





Une fois le refus confirmé, les responsables légaux, lorsqu'ils accèdent à la page d'accueil des téléservices, voient le message suivant :

L'inscription pour la rentrée 2013 Votre enfant a été affecté dans l'établissement suivant : Lycée Jacques Marquette	L'inscription pour la rentrée 2013 Vous avez refusé d'inscrire votre enfant au Lycée Jacques Marquette à PONT-A-MOU L'affectation de Claire-MaevaAA ZAKRAOUIAA	SSON.
Place Foch B.P. 219 54700 PONT-A-MOUSSON en Seconde générale et technologique Vous avez choisi de ne pas inscr Si vous ne l'avez deja tait, ver de votre enfant d	crire votre enfant dans cet établissement. euillez contacter le principal du collège t dans les meilleurs délais.	

#### 3.3 Choix des enseignements d'exploration

Si le parent accepte l'inscription de son enfant dans le lycée d'affectation, il peut ensuite déterminer:

Ies enseignements d'exploration qui n'ont pas déjà été choisis au moment de l'affectation,
 Ia langue ou le sport de section pour les MEF concernés (sections européennes, internationales,

sportives ...),

∀ et éventuellement un enseignement facultatif.

Tous les enseignements à choisir par les parents sont ceux qui ont été **profilés** par le lycée d'affectation **pour le MEF de seconde GT sur lequel est affecté l'élève**.

Exemple d'écran pour un MEF de 2nd GT avec deux enseignements d'exploration :

scolarité services	aide i se déconnecter i gérar son compte i 🛅
La scolarité de Kurahu née le 10.06/1997 éléve de 406	COLLEGE LOUIS ARAGON 7 RUE FOCH 54800 JARNY
L'inscription pour la rentrée 2013 - Souhaits pédagogiques Min de compléter l'Inscription de Kushu D au LYGEE LOUIS DE CORMONTAIGNE LYGEE POLYVALENT à METZ, merci de cade terminer son inscription.	Rappel des langues vivantes suivies au collège
Rappel : les langues avantes survies actuellement sont ANGLAI8 LV1, (TALIEN LV2) Enseignements d'oxploration Précisez les enseignements d'exploration souhaités : fer enseignement d'exploration : Principas tondamentaux de l'économia et de la gestion 💌	Sélection du 1er enseignement d'exploration souhaité
Zème enseignement d'exploration :     Bouloc : A     Commo       Espagnol LV3     Espagnol LV3     Souhet 2     Scient       Littérature et société     Souhet 2     Scient       Néthodes et protiques scientifiques     Boulact 3     Créat	Choix de 2 à 4 souhaits pour le 2ème enseignement d'exploration
Souhat 4 Scient Mais parties utilisariache soutie pour glisser/ céposer un enseign Enseignement focultant Unite actant pour à la cet ansaignement dans la limite des places dispanibles	Sélection, le cas échéant, dans la liste déroulante, d'un enseignement facultatif
von ersan avon a terseton ne on tensorgestion oarte ta nime die places disponibles. Enseignement facultatif : Danss 💌	

Cet écran **s'adapte** en fonction de chaque seconde : cas général (2nde GT2), cas dérogatoires (2nde GT1 et 2nde GT3), ou sections particulières (2nde GT avec langue ou sport de section).



#### 3.4 Mise à jour de la fiche de renseignements

Le parent visualise ensuite, et modifie si nécessaire, les données administratives de son enfant et les siennes, voire celles de l'autre responsable légal, en cas de compte joint.

lieve			_
		Chloé	M
utres prénoms	Monique	Adresse Identique à celle du responsable légal 1	
Sexe	Féminin	Tél. Domicile	
lée le	23/11/1996	Tél. Mobile	
N.	ANNECY (074)	Courriel	
Régime	Demi-pensionnaire dans l'établissement		
		Tél. Travall 04 59	
		Tél Mobile 06 03	
		Accepte les SMS Non	
		Courriel	
	Vous devez confirmer le contenu de la fiche de re	nseignements en cochant la case correspondante avant de cliquer sur Terminer.	
	4	Précédent Terminer	

#### 3.5 Validation de l'inscription

l'inscription soit prise en compte

Une fois l'inscription terminée, le parent a la confirmation de l'inscription à l'écran et par mail.





### Guide de l'utilisateur

Une fois la téléinscription terminée, les responsables légaux, lorsqu'ils accèdent à la page d'accueil des téléservices, voient le message suivant :

scolarité services	aide   se déconnecter   gérer son compte   🗏	3	L'inscription pour la rentrée 2013
La scolarité de OrpheneAA JAMELOTAA née le 24.05/1997 élève de 3 3 L'inscription pour la rentrée 2013 Votre enfant est inscrit au Lycée Jacques Marquette à PONT-A-MOUS > L'affectation et l'inscription de OrpheneAA JAMELOTAA	COLLEGE DE VEZELISE BOITE POSTAI E-RS 54330-UZELISE		Votre enfan a été affecté bans l'établissement suivant : Lycée Jacques Marquette Place Foch B.P. 219 54700 PONT-A-MOUSSON Vous avez inscrit votre enfant dans cet établissement en Seconde générale et technologique Vous avez exprimé les souhaits suivants : 1 er enseignement d'exploration : Sciences économiques et sociales 2ème enseignement d'exploration : Souhait n*1 : Écologie, agronomie, territoire et développement durable Enseignement facultatif : Theatre